

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjoints – Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE – Mme MOTTIN.

Conseiller absent : M. SEPTIER.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2014.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2014, est approuvé à l'unanimité.

2. VOIRIE 2015 - SUBVENTION D.E.T.R.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une inscription au programme D.E.T.R. (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) 2015.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins du Moulin du Bost, de Chigros, de Grange-Mage, pour un montant prévisionnel de **42 050 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R., à hauteur de 20 %, soit **8 410 €.**

3. DESTINATION DES COUPES DE BOIS (Exercice 2015).

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2015, les destinations suivantes :

MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
Communale	I	3,62	Amélioration	Sur pied (bloc)
Ailloux	E	8,61	Irrégulière	Façonnée
Cavet	Unique	3,95	Irrégulière	Sur pied (bloc)
Chassagne-Buisson	3 partie	3,50	Irrégulière	Façonnée
Fontanne-la Guesle	B & C parties	3	Amélioration	Façonnée
La Vaisse	AS 106	1,50	Irrégulière	Sur pied (bloc)
Vindiollet	Unique partie	2,01	Irrégulière	Sur pied (bloc)

4. DECLASSEMENT D'UNE VOIE – CHEMIN DE LA FRISSONNETTE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande présentée par les nouveaux propriétaires du domaine de la Frissonnette (SARL Domaine de la Frissonnette). En effet, ils souhaitent acquérir une partie du chemin de la Frissonnette à Gaillard, cadastrée n°AI 94, afin de l'intégrer dans leur projet touristique.

Cette parcelle faisant partie du domaine public communal, elle ne peut être aliénée, sans faire l'objet d'un déclassement préalable. Ce déclassement nécessite tout d'abord une enquête publique.

Celle-ci a été réalisée du 8 au 22 octobre 2013 inclus.

M. DESCROIX Gilles Antoine, demeurant à Longevie 63220 Novacelles, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par arrêté du 20 septembre 2013, a fait savoir dans son rapport « qu'attendu que :

- la légalité des procédures concernant la décision et le déroulement de cette enquête publique a été scrupuleusement respectée ;
- aucune personne ne se soit manifestée à la suite de la publicité légale d'affichage ;
- aucune personne ne se soit manifestée ou présentée pendant les heures de réception du commissaire-enquêteur ;
- au jour et heure dite, soit le mardi 22 octobre 2013 à 12h00, l'enquête a été déclarée close ;

J'apporte un avis favorable au projet soumis »

En conséquence, Monsieur le Maire propose de prononcer le déclassement de la portion de terrain objet de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des conclusions émises par Monsieur le commissaire-enquêteur
- Prononce le déclassement du domaine public de la partie du chemin de la Frissonnette à Gaillard, cadastrée n°AI 94, objet de l'enquête publique, et donc le classement dans le domaine privé de la commune
- Donne son accord pour que cette parcelle déclassée n° AI 94, soit échangée avec la parcelle, en attente de bornage, comprenant le nouveau chemin créé par la SARL Domaine de la Frissonnette, sur la parcelle n°AI 97, lui appartenant.
- Tous les frais de cette opération seront à la charge des propriétaires du domaine de la Frissonnette.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

5. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal accorde à M. Gilles GUEGAN, comptable du Trésor à Cunlhat, chargé des fonctions de Receveur Municipal par intérim, une indemnité de conseil au taux de 100 % par rapport au taux maximal autorisé par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

6. TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE.

La consultation des entreprises sera lancée début décembre. La remise des offres sera demandée pour mi-janvier. Le choix des entreprises se fera fin janvier.

Les travaux pourraient débuter en mars.

Il s'agit d'une première tranche ferme suivie d'une 2^{ème} tranche optionnelle sous réserve de l'obtention des subventions pour cette 2^{ème} tranche.

7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CUNLHAT POUR LA PRISE DE COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »

Monsieur le Maire rappelle que :

- L'animation et l'informatisation du réseau des bibliothèques est déjà une compétence de la communauté de communes du Pays de Cunlhat
- La médiathèque départementale de prêt du Puy de Dôme, partenaire incontournable, ne passera plus dans les petites médiathèques à court terme. Il y a déjà moins de bibliobus. La distribution des documents se fait via une navette qui passe à la communauté de communes du Pays de Cunlhat tous les 15 jours. A charge pour les bénévoles de récupérer les documents laissés.
- Les lecteurs souhaitent avoir des documents renouvelés plus souvent, notamment les DVD qui sont peu nombreux. L'intérêt serait de faire tourner les documents entre les 6 médiathèques assez souvent et en fonction de la demande. L'offre serait ainsi plus importante.

- Chaque médiathèque du territoire pourrait garder sa spécificité en s'appuyant sur les bénévoles qui ont montré leurs capacités et leurs compétences. Ils sont les garants de la diversité du choix en fonction des lecteurs qui fréquentent leur médiathèque.
- La médiathèque de Cunlhat deviendrait tête de réseau.

Un(e) salarié(e) de la communauté de communes aurait en charge la gestion de la médiathèque de Cunlhat, la coordination, l'aide logistique et ponctuelle des autres médiathèques du Pays de Cunlhat, l'animation du réseau et l'informatisation en lien avec les bénévoles. Les fonds propres de chaque médiathèque seraient rétrocédés à la communauté de communes du Pays de Cunlhat. Le mobilier dont une grande partie appartient déjà à la communauté de communes du Pays de Cunlhat serait rétrocédé. Les locaux seraient mis à disposition de communauté de communes du Pays de Cunlhat.

Pour atteindre cet objectif, il est donc proposé de modifier les statuts de la communauté de communes comme suit :

Compétence optionnelle :

Modifier la compétence 6 en indiquant 6. CREATION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS REALISES A COMPTE DE 2001 ET DES EQUIPEMENTS CULTURELS LIES A LA LECTURE PUBLIQUE

Compétence facultative :

Supprimer « création et animation d'un réseau ludothèque et d'un réseau bibliothèques avec possibilité de points de lecture »

Mettre à la place « DEFINITION, COORDINATION, ORGANISATION ET GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE »

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification des statuts de la communauté de communes.

8. CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES.

Le Conseil Municipal décide de modifier le système de gestion du chauffage de la salle des fêtes :

- Installation d'un thermostat multi-consignes :	1 260 € H.T.
- Commande téléphonique :	340 € H.T.
- Boîtier EJP au garage :	310 € H.T.
- Horloge impulsionsnelle (programmateur hebdomadaire) :	310 € H.T.
- Remplacement d'un contacteur à eau défectueux :	320 € H.T.
Total :	2 540 € H.T.

9. DIVERS

- Achat d'un banc de 2m devant la bibliothèque (457 € T.T.C.).
- Subvention voyage scolaire en république Tchèque pour un collégien : 75 €
- PLUI : travail sur le zonage lundi 1^{er} décembre, à 9 heures, avec Elodie CHANTEGREL.
- Cartes de vœux : 75 € les 100 (sans photo d'Auzelles).
- Le bulletin intercommunal devrait sortir au cours du 1^{er} semestre 2015.
- Accord pour l'achat d'une concession au cimetière par Mme Marie-Estelle DIETERLE, résidente principale à la Ganille.
- Visite de M. le Sous-Préfet d'Ambert, lundi 8 décembre, de 14h à 16h.

- Le dégrilleur automatique a été installé par l'entreprise TCPL de St Féréol les Côtes (15 484 € H.T.). Les employés communaux ont construit une cabane en bois pour le protéger. La sonde va être remplacée par un programmeur. Un courrier va être distribué aux utilisateurs. Une visite sera organisée au printemps.
- Un film est tourné actuellement, notamment sur l'état du réseau téléphonique (Film sur M. CHASSAIGNE et LASSALE).
- Le mur de soutènement du chemin qui fait le tour de l'église sera remis en état par l'association Détours (attente de devis).
- Intervention à faire sur la barrière en bois vers le presbytère.
- Tuyau de la fontaine du Bourg à réparer.
- Remise en état du chemin et du sectional des Gruns par l'acheteur des bois.
- Les travaux de rénovation des lettres du monument aux morts ont débuté.
- Point tri de Chigros : des buses vont être rajoutées de chaque côté.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 15.

Affiché à la porte de la Mairie, le 3 décembre 2014.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.